

■ **DG Paper SA**, à Fribourg, achat, vente et exploitation de brevets, etc. (FOSC du 09.12.1999, p. 8341). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire du 26.07.2002 et contrat de fusion du 26.07.2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société Holparec S.A., à Fribourg, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 1677 du 06.08.2002
(00596918 / CH-217.0.136.013-0)